

Petit-déjeuner débat

*La réforme du droit des contrats
appliquée à la propriété intellectuelle*



Mardi 28 juin 2016

9h à 11h

(accueil à partir de 8 heures 45)

TRIPTYQUE

6 Villa Bosquet • 75007 Paris

(entrée au niveau du 167 rue de l'Université)

Programme

A partir des principales dispositions de l'Ordonnance du 10 février 2016, l'objectif est de vous informer de l'impact de la réforme au regard d'exemples des principaux contrats relatifs aux droits de propriété intellectuelle (licence et cession de marque ou de brevet, fourniture de contenus, contrats informatiques, contrats électroniques, e-commerce...) :

→ **Formation des contrats :**

- Encadrement des pourparlers
- Avant-contrats

→ **Validité des contrats**

- Consentement & capacité
- Contenu du contrat (substance de l'obligation essentielle, déséquilibre significatif dans les contrats d'adhésion)

→ **Interprétation des contrats**

→ **Effets des contrats**

- Entre les parties (force obligatoire, imprévision)
- A l'égard des tiers
- Sanctions de l'inexécution

Intervenant

Thibault Lancrenon, Avocat, TRIPTYQUE, Spécialiste en droit de la propriété intellectuelle.

Contact

Inscription gratuite, sous réserve du nombre de places disponibles :

→ par courriel à l'adresse suivante : conference@triptyque.law

→ par télécopie au numéro suivant : **01 85 73 08 01**

Un aide-mémoire sera remis aux participants du petit-déjeuner

Informatique et Libertés :

Le cabinet TRIPTYQUE, responsable du traitement et seul destinataire des données, met en œuvre un traitement de données à caractère personnel déclaré à la CNIL afin de gérer les inscriptions à la conférence qu'il organise. Les réponses aux questions posées dans ce formulaire sont facultatives mais permettent d'organiser au mieux cette conférence. Conformément à la loi Informatique et Libertés, vous pouvez vous opposer librement à l'utilisation de vos données et disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de l'ensemble des données vous concernant. Ces droits peuvent être exercés, sans frais et sans justification, par courrier électronique accompagné d'une copie d'un titre d'identité à l'adresse suivante : conference@triptyque.law ou par courrier postal à l'adresse du Cabinet TRIPTYQUE. © Fotolia : Jacob Jirsac.